

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DDCT 42 Subvention (3 000 euros) avec l'association Ceryx au titre de l'égalité femmes - hommes.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019 par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à une association ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3 000 € est attribuée à Ceryx (187767) pour le projet « promouvoir l'égalité femmes-hommes à travers le débat citoyen » (2019_07164).

Article 2 : La dépense correspondante, s'élevant à 3 000 €, est imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires, chapitre 933, nature 65748, destination 3410001, égalité femmes- hommes, exercice 2019 et suivants, sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO